



Pétition nationale pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées.

Au prétexte d'une crise financière et économique, les droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du droit du travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le Medef et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du pouvoir en place.

L'affaire des cinq militants CGT du Roannais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expressions syndicales !

Face à cette situation insupportable, la CGT en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés, des citoyens.

La CGT propose que le gouvernement et le parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

1. le vote définitif, par l'Assemblée nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier ;
2. une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
3. de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

La CGT invite l'ensemble des salariés, des citoyens à signer cette pétition.

Elle appelle par ailleurs l'ensemble des salariés, des citoyens, à venir massivement manifester cette exigence d'une véritable démocratie sociale, respectueuse des libertés syndicales le 5 novembre 2013, à 10 h à Roanne, à l'occasion du procès des « 5 de Roanne » qui ont refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN.

Pétition à retourner : CGT – DLAJ 263, rue de Paris 93 516 MONTREUIL cedex – dlaj@cgt.fr

